



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE  
AVIS DE VACANCE DE POSTE

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts  
aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste : <b>Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle (H/F)</b>	Catégorie statutaire / Corps : A / Attaché d'administration ou ICCEAC RIFSEEP : 3
---	---

Domaine Fonctionnel : **Culture et Patrimoine**

Code RMCC : **CUL14A**

**Localisation administrative et géographique / Affectation :**  
DRAC Bretagne - 6 rue du Chapitre - CS24405 35000 RENNES

**Missions du service :**

La DRAC Bretagne, service déconcentré du Ministère de la culture, est placée sous l'autorité du Préfet de Région, en liaison fonctionnelle avec les Préfets de départements. Son organisation s'articule autour de quatre pôles métiers (patrimoine, création, transmission publics et territoires, industries culturelles) et d'un secrétariat général. L'effectif de la DRAC Bretagne est de 112 agents.

**Missions et activités principales du poste :**

**Champ d'intervention**

Au sein du pôle « Transmission, publics et territoires », le service est chargé des politiques d'étude artistique et d'action culturelle territoriale en collaboration avec les autres services de l'Etat et les différents niveaux de collectivités.

**Activités principales**

Sous l'autorité de la Directrice régionale des affaires culturelles, le conseiller EAC (H/F) :

- définit, met en œuvre et évalue les dispositifs d'Education culturelle et artistique de la DRAC Bretagne ;
- veille à la bonne mise en œuvre de la politique d'EAC du ministère de la culture en région ;
- accompagne les politiques territoriales d'EAC en partenariat avec les collectivités et les acteurs d'autres secteurs intervenant sur ce champ ;
- est l'interlocuteur privilégié des services relevant du ministère de l'Education nationale ;
- veille à une juste répartition des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire régional ;
- prend en compte l'évolution des pratiques artistiques et culturelles des jeunes afin d'adapter les dispositifs de la DRAC ;
- est également chargé de développer des outils mutualisés, de cartographier les projets afin d'établir une vision territoriale des acteurs et des ressources disponibles.

Le conseiller EAC (H/F) contribue au déploiement du pass culture sur le territoire régional.

L'EAC devant être déployée tout au long de la vie, le travail en transversalité avec l'ensemble des services de la DRAC est indispensable.

Le conseiller EAC (H/F) met en place et anime les espaces de concertation et de régulation entre les différents



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE  
AVIS DE VACANCE DE POSTE

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

acteurs à l'échelon départemental et régional : les services de l'Etat (notamment le rectorat), les collectivités territoriales). Il/elle suit les dispositifs d'éducation artistique et culturelle en Bretagne et des structures culturelles ressources.

**Compétences principales mises en œuvre :**

**Compétences techniques**

- Maîtrise des dispositifs d'EAC
- Bonne connaissance du ministère de la culture et des réseaux EAC

**Savoir-faire**

- Planifier, organiser et coordonner l'activité de son secteur
- Capacités rédactionnelles

**Savoir-être (compétences comportementales)**

- Sens de l'analyse
- Réactivité
- Qualités relationnelles

**Informations complémentaires :**

- Mission transversale impliquant de travailler avec une grande diversité d'acteurs en interne et en externe (structures culturelles de tous secteurs, petites et grandes collectivités, services de l'Etat...).
- Mobilité et disponibilité indispensables.
- A court terme, les missions attachées au poste sont susceptibles d'évoluer dans leur périmètre dans le cadre d'une réflexion globale à l'échelle des trois conseillers.

**Environnement professionnel :**

Composition du service : trois conseillers(ères) et deux assistantes

Liaisons hiérarchiques : la directrice régionale des affaires culturelles et la directrice régionale adjointe

Liaisons fonctionnelles : ensemble des conseillers(ères) et chef.fes de service de la DRAC, collectivités, rectorat

**Candidatures**

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à :

Madame Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne - 6 rue du chapitre - CS 24405 - 35044 RENNES Cedex

Copie des candidatures par mail : Mme Dominique HERLEDAN, responsable des ressources humaines  
DRAC Bretagne : [dominique.herledan@culture.gouv.fr](mailto:dominique.herledan@culture.gouv.fr)

**Une copie de la candidature doit être obligatoirement adressée par le candidat au service des ressources humaines du ministère de la culture – sous-direction des métiers et des carrières - bureau des agents de catégorie A, 182 rue Saint-Honoré, 75033 - PARIS cedex 01.**

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE  
AVIS DE VACANCE DE POSTE

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts  
aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.